

Le DROIT OUVRIER

DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SECURITE SOCIALE

Sommaire

DOCTRINE

Alain Chirez : Insuffisances, erreurs et fautes du salarié.

Yves Saint-Jours : Quid des salaires dans l'avant-projet de réforme du droit de la prescription ?

Christophe Vigneau : Les clauses de non-régression en droit communautaire du travail.

JURISPRUDENCE

voir notamment

Mise en œuvre de l'égalité de traitement en matière de retraite gérée par un régime spécial de Sécurité sociale.

Conseil de prud'hommes de Mende (Industrie) 24 avril 2006 - Note Catherine Vinet-Larie (p. 533)

Rémunération par objectifs d'un salarié représentant du personnel : l'appréciation du maintien de la rétribution pendant les heures de délégation.

Cour d'appel de Rouen (Ch. Soc.) 4 avril 2006 - Note Isabelle Taraud (p. 536)

La responsabilité conjointe, à l'égard de la victime de harcèlement, du salarié auteur des actes de harcèlement et de l'employeur.

Cour de cassation (Ch. Soc.) 21 juin 2006 - Note Francis Saramito (p. 535)

L'indemnisation du gréviste illégalement licencié entre le moment son éviction de l'entreprise et sa réintégration.

Cour de cassation (Ch. Soc.) 2 février 2006 - Note Jean-Louis Borie (p. 540)

L'appréciation de difficultés économiques à venir justifiant, par précaution, des licenciements économiques.

Cour d'appel de Toulouse (Ch. Soc.) 8 septembre 2005 ; Cour d'appel de Chambéry (Ch. Soc.) 21 mars 2006 ; Conseil d'Etat (4^e et 5^e ss-sect.) 8 mars 2006 - Note Francis Saramito (p. 542)

CHRONIQUES JURISPRUDENTIELLES

Droit social européen : Extraits de décisions sélectionnés et commentés par **Michèle Bonnechère**.

Arrêts récents de la Cour de cassation résumés par **Thierry Tauran** (pp. 3 et 4 de la couverture)



REVUE JURIDIQUE DE LA CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

263, RUE DE PARIS, 93516 MONTREUIL CEDEX - www.cgt.fr

Doctrine :

Insuffisances, erreurs et fautes du salarié , par Alain Chirez , Professeur agrégé des Universités, Avocat au Barreau de Grasse	513
ANNEXE : LICENCIEMENT POUR MOTIF PERSONNEL – Faute – Notion – Manquements du salarié – Opérations ressortant de la compétence du salarié – Incidences sur les clients de l'entreprise – Caractère fautif (oui).	
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 11 octobre 2005	516
Quid des salaires dans l'avant-projet de réforme du droit de la prescription ? , par Yves Saint-Jours , Professeur émérite de l'Université de Perpignan	518
Les clauses de non-régression en droit communautaire du travail , par Christophe Vigneau , Maître de conférences à l'université de Paris I Panthéon Sorbonne, Institut des Sciences Sociales du Travail	521

Document :

A propos de l'assistance obligatoire en Cassation d'un avocat au Conseil : échange de correspondances	525
---	-----

Jurisprudence :

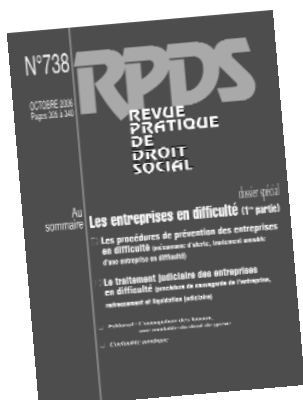
CONTRAT DE TRAVAIL – Exécution de bonne foi par l'employeur (non) – Suppression d'un transport indispensable à l'exécution du travail par le salarié.	
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 10 mai 2006	527
CONTRAT DE TRAVAIL – Changement des conditions de travail décidé par l'employeur – Refus de la salariée d'exécuter le contrat aux nouvelles conditions – Salariée responsable de l'inexécution du préavis qu'elle refusait d'exécuter aux nouvelles conditions – Indemnité de préavis non due.	
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 4 avril 2006	528
Note Pascal Moussy	528
CONTRAT DE TRAVAIL – Lieu de travail – Modification – Clause de mobilité – Limites d'application (deux espèces) – Respect de la zone géographique précisée au contrat (première espèce) – Inapplication lorsque le travail a été prévu au domicile du salarié (seconde espèce).	
Première espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 7 juin 2006	529
Deuxième espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 31 mai 2006	529
DURÉE DU TRAVAIL – Journée dite de solidarité – Salarié ne venant pas travailler le jour concerné – Retenue sur salaire – Sanction pécuniaire (oui) – Restitution.	
CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE ROMANS SUR ISERE (sect. industrie) 4 avril 2006	531
Note Laurent Michaut , défenseur syndical	532
ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE – Régime spécial de Sécurité sociale – Départ anticipé en retraite pour avoir élevé trois enfants ou plus – Avantage statutairement réservé aux femmes – Homme justifiant d'avoir tout mis en œuvre pour assurer l'éducation de ses enfants – Refus de la jouissance immédiate de pension incompatible avec l'article 141 du Traité CE.	
CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE MENDE (Section industrie) 24 avril 2006	533
Note Catherine Vinet-Larrie , Conseillère prud'homme	534
HARCÈLEMENT MORAL – Réparation du préjudice du salarié harcelé – Responsabilité de l'employeur obligé de prendre les mesures nécessaires à la prévention des risques professionnels (article 230-2-II (g) CT) – Responsabilité du salarié auteur du harcèlement pour inobservation de l'obligation de prendre soin de la sécurité et de la santé de ses coprésosés (article L. 230-3 CT).	
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 21 juin 2006	535
Note Francis Saramito	536
HEURES DE DÉLÉGATION – Maintien de la rémunération – Appréciation – Rémunération par objectifs.	
COUR D'APPEL DE ROUEN (Ch. Soc.) 4 avril 2006	536
Note Isabelle Taraud , Avocate au Barreau de Seine-Saint-Denis	538
LICENCIEMENT DES SALARIÉS PROTÉGÉS – Salarié mandaté pour négocier un accord collectif de réduction du temps de travail et pour le suivi de l'accord – Protection contre les licenciements pendant les douze mois suivant la fin du mandat – Délai expirant après la fin du mandat de suivi.	
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 28 mars 2006	539

LICENCIEMENT – Nullité – Réintégration – Indemnisation de la période couverte – Déduction des revenus de remplacement (non).	
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 2 février 2006	540
Note Jean Louis Borie, Avocat au Barreau de Clermont-Ferrand	541
LICENCIEMENT POUR MOTIF ECONOMIQUE – Motivation – Difficultés économiques à venir non encore réalisées au jour du licenciement – Validité – Condition – Mesure nécessaire à la sauvegarde de la compétitivité de l'entreprise – Preuve de la réalité et du sérieux de la menace invoquée (trois espèces).	
Première espèce : COUR D'APPEL DE TOULOUSE (Ch. Soc.) 8 septembre 2005	542
Deuxième espèce : COUR D'APPEL DE CHAMBERY (Ch. Soc.) 21 mars 2006	543
Troisième espèce : CONSEIL D'ETAT (4^e et 5^e sous-sections) 8 mars 2006	545
Note Francis Saramito	546
LICENCIEMENT POUR MOTIF ECONOMIQUE – Nullité des licenciements en l'absence de plan social – Faits de concurrence déloyale et actes de dénigrement reprochés aux licenciés ne sauraient, dans les circonstances de l'espèce, rendre la réintégration dans l'entreprise matériellement impossible.	
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 26 avril 2006	548
Note Pascal Moussy	549
LICENCIEMENT POUR MOTIF ECONOMIQUE – Plan de sauvegarde de l'emploi – Insuffisance – 1 ^o Appréciation – Exclusion des moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics – 2 ^o Sanction – Entreprises en difficulté – Nullité des licenciements (non) – Défaut de cause réelle et sérieuse (oui).	
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 13 juin 2006	549
LICENCIEMENT POUR MOTIF PERSONNEL – Cumul d'un mandat social et d'un contrat de travail – Révocation pour conflit d'intérêt - Appréciation.	
COUR DE CASSATION (Ch. Com.) 20 juin 2006	550
Note Arnaud de Senga	551
LICENCIEMENT POUR MOTIF PERSONNEL – Travail à temps partiel – Modification des horaires de travail – Contrat la subordonnant à l'observation d'un délai de prévenance – A défaut, refus du salarié justifié – Absence de cause réelle et sérieuse.	
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 4 avril 2006	551

Chroniques jurisprudentielles :

DROIT SOCIAL EUROPÉEN (extraits de décisions sélectionnés et commentés par Michèle Bonnechère) :	
TRAVAIL A DURÉE DÉTERMINÉE – Directive 1999/70/CE – Interprétation des clauses 1b et 5 de l'accord-cadre du 18 mars 1999 – Contrats de travail à durée déterminée dans le secteur public – Notions de "contrats successifs" et de "raisons objectives" justifiant le renouvellement – Portée de l'obligation d'interprétation conforme.	
COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, 4 juillet 2006	553
POLITIQUE D'IMMIGRATION – Droit au regroupement familial des enfants mineurs de ressortissants de pays tiers – Directive 2003/86 du 22 septembre 2003 – Exigences découlant dans l'ordre juridique communautaire de la protection des droits fondamentaux – Rejet de la requête du parlement européen réclamant l'annulation de trois dispositions de la directive.	
COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, 27 juin 2006	553

RPDS 736-737 - Août-septembre 2006



Au sommaire : **DOSSIER SPECIAL :**

Les entreprises en difficulté (première partie)

- Les procédures de prévention des entreprises en difficulté (mécanismes d'alerte, traitement amiable d'une entreprise en difficulté).
- Le traitement judiciaire des entreprises en difficulté (procédure de sauvegarde de l'entreprise, redressement et liquidation judiciaire).

Pour les lecteurs non abonnés à la RPDS, ce numéro peut être commandé à :

NSA La Vie Ouvrière, BP n° 27, 75560 Paris cedex 12.

Prix du numéro : 6,20 € (+ forfait de 3 € par envoi). Abonnement : 65 € par an

à NSA La Vie Ouvrière, BP n° 50119, 92244 Malakoff cedex.

Commandes et abonnement en ligne sur notre site Internet www.librairie-nvo.com